1. DÉFINITIONS

1.1. RESIPLAST : La SA RESIPLAST, ayant son siège social à B-2160 WOMMELGEM, Gulkenrodestraat 3, et portant le numéro d'entreprise 0442.879.432 ;

1.2. CLIENTS : Les personnes physiques ou morales qui contractent un engagement mutuel avec RESIPLAST en passant une commande ou en signant un contrat ;

1.3. MARCHANDISES : Le matériel et les marchandises qui font l'objet d'une commande passée par le Client auprès de RESIPLAST.

2. COMMANDES

2.1. Par sa commande, le client accepte expressément les conditions de vente mentionnées ci-après. RESIPLAST se réserve toutefois le droit d'ajouter des conditions générales supplémentaires pour chaque commande individuelle.

2.2. Les offres sont toujours sans engagement. Une commande ne devient définitive qu'après la confirmation écrite de RESIPLAST.

Les contrats conclus avec des délégués ou des représentants de RESIPLAST et/ou leurs agents doivent, pour être valables, être approuvées par écrit par des personnes habilitées à représenter valablement RESIPLAST.

2.3. Tous les devis ou offres sont établies sur la base des informations fournies par le client. Si les informations précitées s'avèrent incomplètes et/ou incorrectes, RESIPLAST se réserve le droit d'établir un devis complémentaire.

Toutes les offres et devis de RESIPLAST sont valables pendant 30 jours suivant la date d'envoi. Les offres sont toujours sans engagement.

2.4. RESIPLAST se réserve expressément le droit, pour autant qu'il n'y ait pas encore d'accord définitif entre les parties, d'apporter à tout moment aux Marchandises des modifications ayant pour but d'améliorer ces Marchandises.

2.5. En cas d'annulation de la commande, pour quelque raison que ce soit, par le Client, ce dernier est redevable à RESIPLAST d'une indemnité forfaitaire d'au moins 30% du prix convenu en réparation du dommage résultant de l'annulation. À cette fin, RESIPLAST conserve les acomptes à titre de dommages et intérêts. RESIPLAST se réserve expressément le droit à cet égard de réclamer une indemnité complémentaire pour le dommage résultant directement et/ou indirectement de l'annulation.

3. LIVRAISON

3.1. Les délais de livraison, tels que mentionnés dans le bon de commande, ne sont pas contraignants. Ils ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Sauf accord exprès et écrit de RESIPLAST, le non-respect des délais de livraison mentionnés ne peut en aucun cas être invoqué pour obtenir une indemnisation et/ou la rupture du contrat.

3.2. Les Marchandises commandées sont toujours livrées depuis le siège d'exploitation de RESIPLAS
T.

Il ne peut être dérogé à ce principe par le biais de mentions telles que : livraison franco gare, sur le quai, à domicile, remboursement de tout ou partie des frais de transport. Ces mentions ne sont fournies qu'à titre indicatif et n'entraînent aucune responsabilité dans le chef de RESIPLAST.

3.3. Le Client est averti avant la livraison par simple lettre, e-mail ou fax que les Marchandises se trouvent à sa disposition.

Les parties acceptent qu'en cas de refus d'enlèvement des Marchandises dans les 48 heures suivant l'envoi du message - conformément à l'alinéa ci-dessus -, les frais de stockage des Marchandises, soit dans les entrepôts de RESIPLAST, soit chez une tierce personne, sont intégralement à charge du Client. Dans ce dernier cas, les frais sont majorés des frais de transport vers et depuis les entrepôts de la tierce personne.

Le refus d'enlèvement ne porte pas atteinte à l'obligation de paiement du Client dans le chef des factures établies par RESIPLAST.

4. TRANSPORT & ASSURANCE

4.1. Les parties acceptent expressément qu'à partir du moment de la livraison depuis le siège d'exploitation de RESIPLAST, tous les frais et risques liés aux Marchandises sont à charge du Client. Les parties renvoient plus particulièrement à cet égard, sans que ce soit limitatif, aux frais et risques liés au transport et/ou au stockage des Marchandises.

Les parties reconnaissent qu'à partir de la livraison, conformément à l'article 3.2., RESIPLAST ne peut en aucun cas être tenue responsable de la perte et/ou de dommages aux Marchandises au sens le plus large.

4.2. L'assurance des Marchandises depuis le lieu de livraison jusqu'au lieu de destination n'est pas comprise dans le prix et est à charge du Client. Le Client s'engage également à assurer les Marchandises jusqu'au paiement intégral du prix conformément aux dispositions de l'article 7 des présentes conditions.

5. ACCEPTATION & RECOURS

5.1. La signature du bon de livraison des Marchandises par le Client ou un tiers désigné par lui entraîne l'acceptation de la livraison. Les Marchandises livrées sont alors supposées être conformes à la commande et les éventuels défauts visibles sont supposés être acceptés.

Les Parties acceptent en outre expressément que si le client refuse de signer le bon de livraison et omet de communiquer les raisons de son refus ainsi que les preuves étayant ce refus dans un délai de 48 heures suivant la présentation du bon de livraison, le Client est irréfutablement supposé avoir accepté la livraison.

5.2. Les parties acceptent que d'autres plaintes que celles visées à l'article 5.1. ne puissent être prises en considération que si elles sont introduites par courrier recommandé dans les 8 jours suivant la livraison, conformément à l'article 3.2., et si elles sont décrites de manière très détaillée et précise.

5.3. L'introduction d'une plainte n'exempte pas le Client de son obligation de paiement. Si toutefois le Client omet de payer sans communiquer ses objections par courrier recommandé, RESIPLAST se réserve expressément le droit de suspendre toute autre prestation, sans préjudice du droit de RESIPLAST aux intérêts de retard ainsi qu'à indemnisation.

5.4. Tous les recours échoient en cas de paiement tardif ou de refus de payer, ainsi qu'en cas de non-respect du mode d'emploi des Marchandises.

5.5. Tous les recours échoient également si le Client apporte des changements aux Marchandises livrées sans l'autorisation de RESIPLAST ou lorsqu'il est constaté de manière contradictoire que les défauts ne sont pas dus à une faute de RESIPLAST.

5.6. L'obligation de garantie de RESIPLAST concernant des défauts aux Marchandises livrées ne s'étend pas au-delà de celle de ses producteurs et fournisseurs.

5.7. En cas de livraison défectueuse de Marchandises, RESIPLAST peut, au choix, soit réparer, remplacer ou adapter les Marchandises dans un délai normal, soit rembourser les Marchandises au prix facturé.

6. PRIX & FACTURATION

6.1. Tous les prix s'entendent hors TVA.

6.2. Les prix sont facturés au tarif applicable le jour de la confirmation écrite de la commande, tel que visé à l'article 2.1., pour autant qu'aucune augmentation des salaires, des charges sociales, du prix des matières premières ou des frais de transport n'ait entre-temps augmenté les coûts dans le chef de RESIPLAST.

6.3. Tous les impôts, taxes, frais et charges, de quelque chef que ce soit, qui apparaissent pendant ou après la livraison en ce qui concerne les Marchandises, sont toujours à charge du Client.

7. PAIEMENT

7.1. Toutes les factures sont uniquement payables au siège social de RESIPLAST dans les 30 jours suivant la date de la facture, sauf convention contraire acceptée par écrit par RESIPLAST.

7.2. En cas de paiement par chèque ou tout autre effet de commerce, le paiement n'est réalisé qu'au moment de la perception effective.

7.3. Des délais de paiement ne sont accordés que moyennant l'accord exprès et écrit de RESIPLAST. Dans ce cas, les acomptes à payer convenus sont dus aux dates d'échéance fixées. RESIPLAST se réserve le droit d'exiger une garantie bancaire avant d'accorder des modalités de paiement.

7.4. Sans préjudice de l'application de l'article 10, en cas de non-paiement d'une facture à l'échéance, le montant de la facture sera, sans mise en demeure préalable, majoré des intérêts de retard au taux d'intérêt légal, à augmenter de 3% par an jusqu'à la date du paiement effectif. De plus, le montant dû sera majoré de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit requise à cet effet, d'une indemnité forfaitaire de 10% du montant de la facture, avec un minimum de 100 EUR, indépendamment des éventuels frais de justice et/ou de recouvrement, en ce compris la totalité des frais et honoraires d'avocat.

7.5. Le non-paiement, même partiel, entraîne sans aucune formalité ou sommation l'exigibilité de toutes les factures non échues.

7.6. En vue d'assurer la bonne exécution de son/ses engagement(s), le Client renonce au profit de RESIPLAST à toutes les créances qu'il possède ou possèdera à l'égard de tiers.

8. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

8.1. RESIPLAST reste jusqu'au paiement intégral du prix d'achat propriétaire des Marchandises faisant l'objet du présent bon de commande, où qu'elles se trouvent, ce que le Client accepte.

RESIPLAST peut exercer son droit de propriété et réclamer la restitution des Marchandises immédiatement après l'expiration de l'échéance de la facture et ce, sans qu'aucune mise en demeure ne soit requise.

Nonobstant cette réserve de propriété, le Client supportera le risque en ce qui concerne les Marchandises livrée.

Le Client reconnaît que les Marchandises non payées qui ont, le cas échéant, déjà été utilisées par le Client, ne peuvent être revendues ou données en gage à un tiers que moyennant l'accord écrit et préalable de RESIPLAST.

A défaut, une indemnisation égale à 30% du prix de la facture, sera due.

9. FORCE MAJEURE

9.1. La force majeure donne à RESIPLAST le droit de rompre le contrat ou la commande en tout ou en partie ou d'en reporter l'exécution sans préavis ni indemnité.

10. SUSPENSION ET RÉSILIATION

10.1. Les parties acceptent expressément que RESIPLAST n'est tenue à aucun engagement ou peut suspendre ses engagements si le Client ne respecte pas ses engagements, si des modifications sont apportées à la commande pendant l'exécution de celle-ci ou si le Client omet de remettre en temps utile les informations, documents ou accessoires devant être fournis par lui.

10.2. Sans préjudice de ce qui précède, RESIPLAST a le droit de mettre fin au contrat de plein droit et sans mise en demeure préalable par courrier recommandé et, le cas échéant, conformément à l'article 8, de réclamer la restitution des Marchandises livrées :

- ü en cas de faillite, liquidation ou atteinte grave à la solvabilité du Client qui s'engage, dans les cas précités, à en informer RESIPLAST par écrit ;
- ü dans le cas où le Client ne respecte pas ses obligations de paiement visées à l'article 7.

La résiliation prendra cours le premier jour suivant la date d'envoi du courrier recommandé dans lequel la résiliation est établie.

11. GÉNÉRALITÉS

11.1. Les présentes conditions ne peuvent être modifiées que par le biais d'un accord écrit dûment signé par RESIPLAST et le Client.

11.2. Le Client s'engage à informer sans délai RESIPLAST de toute modification concernant son adresse et sa forme juridique.

11.3. La nullité d'une quelconque disposition des présentes conditions n'aura aucune influence sur la validité des autres dispositions de ces conditions et ne conduira pas à la nullité de ces dispositions.

11.4. L'offre (y compris les conditions particulières), le bon de commande et les présentes conditions constituent l'intégralité de l'accord entre les parties concernant l'objet traité dans le bon de commande et remplace et annule tous accords écrits et/ou oraux antérieurs en la matière. Les conditions particulières prévalent sur les présentes conditions générales. En cas de contradiction, la version néerlandaise des conditions générales/particulières prévaudra.

11.5. Le Client reconnaît avoir lu les présentes conditions et déclare accepter toutes les dispositions, conditions et prix.

12. DROIT APPLICABLE & COMPÉTENCE

12.1. Seul le droit belge s'applique aux présentes conditions et aux conséquences juridiques qui en découlent.

12.2. Tous les litiges auxquels les présentes conditions pourraient donner lieu relèvent de la compétence exclusive des tribunaux d'Anvers.

Op eenvoudige aanvraag zijn de huidige algemene voorwaarden eveneens verkrijgbaar in Frans en Engels/ Sur simple demande, les présentes conditions générales peuvent également être obtenues en français/ Upon simple request the current general conditions are also available in French and English.